



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080598

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 21/06/2024 11H50 C:000008 I:39001
V/REF : 948114
V/Email reçu le Vendredi 21/06/2024 à 11H50

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 2863
IMMEUBLE : ANCIENNE POSTE -2863
RESIDENCE LES IRIS
01580 MATAFELON GRANGES

Feillens, le 28 Aout 2024

Référence Marché: M_230509003-1

LOCALISATION : 4 RESIDENCE DES IRIS - MATAFELON GRANGES - LOGEMENT VACANT SOUS PASS
CHARGE DE SECTEUR SI BESOIN 0646505402 - LOGT 2001 - RDC
MOTIF : INTERVENIR POUR PROBLEME DE RAIL SUR PORTES COULISSANTES DANS LA CHAMBRE
2 (VOIR SI JUSTE LE RAIL OU SI LES PORTES SONT A REMPLACER)
DEPOSE LAMBRIS DANS LA MONTEE D'ESCALIER (TEL ELEC SI BESOIN 0671921392)
REMPLACEMENT ESPAGNOLETTE SUR VOLET CUISINE
MS00001 - MS00013 - MS00026 - MS00060

Donneur d'ordre : Mme C MORIN

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 5 JUILLET 2024 A 14H00
ESPAGNOLETTE DEJA REPAREE LORS DE LA DERNIERE INTERVENTION
OUVERTURE FAUX PLAFOND DEPOSE DU LAMBRIS
PREVOIR NOUVELLE INTERVENTION POUR PORTE DE PLACARD

LE 23 AOUT 2024 A 10H15
REMPLACEMENT FACADE COULISSANTE DE LA CHAMBRE 1
REFIXATION DU FAUX PLAFOND (VU AVEC MME MORIN)

OBSERVATIONS : GI LGESTION Email envoyé le 31/07/24 à 08H32 Mme MORIN

GI LGESTION Email envoyé le 31/07/24 à 08H25 Mme C MORIN

POUEZ-VOUS M'INDIQUER SI CE LOGEMENT EST TOUJOURS VACANT ? NOUS AVONS
UNE PORTE DE PLACARD A REMPLACER.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080598

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	91,01	91,01
1,00	H(s) Menuisier le 05/07	1	49,54	49,54
1,00	MS00001- refixation faux plafond	2	91,01	91,01
1,00	MS00010-Rempl.portes placard coul.yc suj	2	303,39	303,39
TOTAL H.T.				534,95
T.V.A. a 10,00%				53,49
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>588,44</u>

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 948114 du 21/06/2024

P-MUT

SEMCODA
AGENCE D'OYONNAX
188, rue Anatole France
CS 30595
01117 OYONNAX CEDEX
Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENES

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

4 Résidence les Iris
01580 MATAFELON GRANGES

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

02863-00001-00002-00001 H / Type 3

Etage : RDC

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230509003-1

Délai

Date limite exécution : 06/07/2024

Observations

Loc sort: HERNANDEZ/Loc entr:LV MUT du 01/03/24

Logement Vacant sous pass

Tel chargée de secteur 06 46 50 54 02

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	91,45	91,45	9,15	100,60
MS00013 Rail haut ou bas fourniture et pose y compris toutes sujétions à voir si uniquement problème de rail / cassette ou remplacement des portes coulissantes chambre 2	1,00	71,13	71,13	7,11	78,24
MS00026 Dépose lambris enlever lambris dans montée d'escalier pour permettre passage Consuel au besoin contacter l'électricien au 06 71 92 13 92	1,00	35,56	35,56	3,56	39,12

Total H.T.	198,14
Total TVA	19,82
Total TTC	217,96

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDN5



Bon de Commande

N° : 948114 du 21/06/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

Demande de travaux suivie par MORIN Marie Coraline le 21/06/2024

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **4 Résidence les Iris 01580 MATAFELON GRANGES**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **21/06/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 948114